

(N° 81.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 14 MAI 1886.

---

### Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi portant augmentation du personnel du tribunal de première instance, à Charleroi.

*(Voir les nos 129 et 130, session de 1885-1886, de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. DEWANDRE, Président-Rapporteur ; LAMMENS et VAN VRECKEM.

MESSIEURS,

Il y a dix ans, le nombre des Juges d'instruction près le tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Charleroi a été fixé à trois ; le nombre des substituts a été porté au même chiffre.

Depuis plusieurs années déjà les statistiques judiciaires ont démontré l'insuffisance de ce nombre, et M. le Procureur général près la Cour d'appel en a demandé l'augmentation.

Le Projet de Loi qui vous est soumis a pour but de satisfaire à cette demande et d'assurer le service de la police judiciaire dans cet arrondissement, en y ajoutant au personnel du tribunal un Juge d'instruction et un substitut.

Cette mesure présente en ce moment un certain caractère d'urgence, par suite des nombreux méfaits commis pendant les dernières grèves.

Le Projet de Loi a été voté à l'unanimité par la Chambre; votre Commission de la Justice est également unanime pour vous en proposer l'adoption.

*Le Président-Rapporteur,*

B. DEWANDRE.